

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1121****28 octobre 2003****SOMMAIRE**

Alaska Investment Company S.A.H., Luxembourg	53802	Laya Holding S.A., Luxembourg	53801
Alpha Omega Solutions, S.à r.l., Luxembourg	53805	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Luxembourg	53768
Arare S.A.H., Luxembourg	53797	Lexington S.A., Luxembourg	53805
Arare S.A.H., Luxembourg	53797	Losange, S.à r.l., Luxembourg	53804
Arcelor S.A., Luxembourg	53763	Mayel Holding S.A., Luxembourg	53802
Arcelor S.A., Luxembourg	53764	Meersel Holding S.A., Luxembourg	53805
Avena GDL S.A., Luxembourg	53767	Megraf S.A., Luxembourg	53807
Bimas S.A., Luxembourg	53807	Micaze S.A., Luxembourg	53771
Bluesky Holding S.A., Luxembourg	53800	Minico Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	53804
Brief S.A.H., Luxembourg	53806	Mittlux Holding S.A., Luxembourg	53787
City Radio Productions S.A., Luxembourg	53770	Mittlux Holding S.A., Luxembourg	53790
City Radio Productions S.A., Luxembourg	53770	Mytilini S.A., Luxembourg	53807
Citylux S.A.H., Luxembourg	53801	Nord-Echo, S.à r.l., Luxembourg	53806
Darty Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53796	Oberheim S.A., Capellen	53802
Darty Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53796	Palmarosa S.A., Luxembourg	53765
Duverney Finance S.A., Luxembourg	53791	Prométhée S.A.H., Luxembourg	53801
Etem, S.à r.l., Luxembourg	53805	Pur Sang Investissement S.A., Luxembourg	53795
Euram Gestion S.A., Luxembourg	53804	Pur Sang Investissement S.A., Luxembourg	53795
Euromec S.A., Luxembourg	53793	Pur Sang Investissement S.A., Luxembourg	53795
Euromec S.A., Luxembourg	53794	Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg	53765
Européenne Développement et Conseils S.A., Hal- ler	53803	Regate Holding S.A., Luxembourg	53796
Européenne Développement et Conseils S.A., Hal- ler	53803	Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53763
F.B.N. S.A., Luxembourg	53806	RLJ S.A., Luxembourg	53762
Financière d'Ibis S.A.H., Luxembourg	53795	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	53808
Floc, S.à r.l., Niederanven	53791	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	53808
Floc, S.à r.l., Niederanven	53792	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	53808
Format, S.à r.l., Niederanven	53792	ROGEDIM, Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	53803
Format, S.à r.l., Niederanven	53793	Société Financière L.Dapt S.A.H., Luxembourg	53803
Fortinvestlux S.A., Luxembourg	53802	Société Financière Réolaise S.A., Luxembourg	53801
Fundmar S.A., Luxembourg	53804	Société Holding Financière Oxalis S.A., Luxem- bourg	53800
Granite Fin S.A., Luxembourg	53806	Valamoun S.A.H., Luxembourg	53762
Gremir S.A.H., Strassen	53770	Viro Holding S.A., Luxembourg	53797
Hélène Holding S.A., Luxembourg	53800	Votre Intérieur, S.à r.l., Leudelange	53807
Holding Financière Joncs S.A., Luxembourg	53795	Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	53771
HWS Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg	53771		
Lam, S.à r.l., Luxembourg	53766		
Laya Holding S.A., Luxembourg	53801		

**RLJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 81.288.

L'an deux mille trois, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg), agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme RLJ S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.288, constituée sous la dénomination de REGENCY FIRENZE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 915 du 24 octobre 2001, dont la dénomination a été modifiée en RLJ S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1007 du 2 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1586 du 5 novembre 2002;
- en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1809 du 23 décembre 2002,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 septembre 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme RLJ S.A., prédésignée, a fusionné avec la société à responsabilité limitée R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.967, constituée sous la dénomination de RLJ S.R.L. à Rome (Italie), le 1<sup>er</sup> mars 1989, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg, la nationalité luxembourgeoise adoptée, la dénomination modifiée en R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l. et procédé à une refonte complète des statuts suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 221 du 1<sup>er</sup> mars 2003,

par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 6 juin 2003 et publié au Mémorial C numéro 826 du 9 août 2003.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire ou associé des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 septembre 2003, vol. 524, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2003.

J. Seckler.

(062720.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.880.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(063602.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 2.178.840.900,- EUR.****Capital social: 2.502.834.500,- USD.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.504.

## EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2000 que R&C HOLDING BV, ayant son siège social à Saturnusstraat 40, NL-2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas, a vendu 125 parts sociales de catégorie A de la société REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Il résulte par conséquent de ce transfert que la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. est l'associé unique de la société REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

Münsbach, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST &amp; YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063502.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

**ARCELOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.454.

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Joseph Kinsch, président du conseil d'administration d'ARCELOR, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

agissant comme président et mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise ARCELOR, établie et ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.454, ci-après également dénommée «la Société»,

en vertu des pouvoirs à lui délégués par décisions du conseil d'administration de la Société prises le 30 août 2002, lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

A) Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société sont renseignés à l'article cinq des statuts, tel que modifié en dernier lieu suivant acte notarié de constatation d'augmentation de capital reçu par le notaire instrumentaire en date du 01 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 760 du 18 juillet 2003.

B) Dans ses réunions du 21 juin 2002 et du 30 août 2002, le conseil d'administration de la Société

- a décidé de procéder à une offre publique de retrait par voie d'échange («OPRE») d'actions et à la Faculté d'échange (décrite ci-après) en offrant d'échanger des actions de la Société à émettre dans le cadre du susdit capital autorisé contre les actions de la société USINOR, société anonyme de droit français, avec siège social à Immeuble La Pacific, 11-13 Cours Valmy, La Défense, 7, 92070 La Défense Cedex, France, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 562094425, (ci-après désignée par «USINOR»), non encore détenues par ARCELOR, et

- a décidé d'autoriser l'émission du nombre d'actions ARCELOR nécessaires pour rémunérer les actions USINOR qui seraient apportées à l'OPRE et à la Faculté d'échange.

Le taux d'échange proposé a été de une (1) action USINOR pour une (1) action ARCELOR.

Dans le prolongement de l'OPRE, ARCELOR a offert aux actionnaires d'USINOR qui n'auraient pas présenté leurs actions USINOR à l'OPRE la faculté de les échanger contre des actions ARCELOR sur base de la même parité d'échange d'une (1) action USINOR contre une (1) action ARCELOR pendant une période de 10 ans à compter du jour de l'inscription des titres USINOR sur le compartiment des valeurs radiées soit à partir du 21 août 2002 (la «Faculté d'échange»).

C) Le conseil d'administration de la Société, dans ses réunions des 21 juin 2002 et 30 août 2002, a également décidé de déléguer à son Président (avec pouvoir pour ce dernier de subdéléguer à deux fondés de pouvoir de la Société) pouvoir entre autres pour émettre les actions nouvelles ARCELOR à émettre dans le cadre de l'OPRE et dans le cadre de la Faculté d'échange et de faire constater par acte authentique les augmentations de capital réalisées à la suite des émissions d'actions prérelatées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts.

D) Il ressort d'une attestation émise le 4 juillet 2003 par BNP PARIBAS Securities Services que cent deux mille six cent quatre-vingt-cinq (102.685) actions USINOR donnant droit à cent deux mille six cent quatre-vingt-cinq (102.685) actions ARCELOR ont été présentées en échange d'actions de la Société dans le cadre de l'exercice de la Faculté d'échange.

En conséquence, la Société a, avec effet au 9 juillet 2003, augmenté le capital social souscrit à concurrence d'un montant de cinq cent treize mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 513.425), pour le porter de son montant actuel de deux milliards six cent soixante-trois millions six cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 2.663.647.885) à deux milliards six cent soixante-quatre millions cent soixante et un mille trois cent dix euros (EUR 2.664.161.310), par l'émission de cent deux mille six cent quatre-vingt-cinq (102.685) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et une affectation de quatre cent soixante-treize mille trois cent soixante-dix-sept euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 473.377,85) à un poste prime d'émission, dont l'assemblée générale pourra disposer librement en délibérant comme pour les matières ordinaires.

Ces actions nouvelles ont été attribuées aux apporteurs des actions USINOR qui les ont libérées en nature par l'apport desdites actions selon le taux d'échange prérelaté.

Les actions nouvelles donnent droit à tout dividende distribué après leur émission.

E) Conformément aux dispositions de l'article 32-1, paragraphe 5 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport portant sur le susdit apport en nature a été établi le 8 juillet 2003 par le réviseur d'entreprises MAZARS - RÉVISEURS D'ENTREPRISES ET EXPERTS COMPTABLES, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Patrick Rochas. La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### 5. Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre, au pair comptable et à la prime d'émission des actions d'ARCELOR que celle-ci émet en contrepartie.»

F) Les documents attestant les opérations décrites ci-avant sub D) et prouvant l'apport à la Société des actions USINOR et l'émission en contrepartie des actions ARCELOR, ont été soumis au notaire instrumentant, lequel après vérification et constatation afférente, les a rendus à la Société.

A la suite de l'augmentation de capital constatée ci-dessus:

- L'alinéa 5.1. de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

5.1 Le capital social souscrit s'élève à deux milliards six cent soixante-quatre millions cent soixante et un mille trois cent dix euros (EUR 2.664.161.310). Il est représenté par cinq cent trente-deux millions huit cent trente-deux mille deux cent soixante-deux (532.832.262) actions, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

#### Annexes

Sont restés annexés à l'acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 février 2003:

- un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 21 juin 2002;
- un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 30 août 2002;

Restent annexés aux présentes:

- une copie de l'attestation de BNP PARIBAS Securities Services du 4 juillet 2003;
- le rapport du réviseur d'entreprises visé sub E) daté du 8 juillet 2003.

Ces annexes seront signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire et seront enregistrées avec les présentes.

#### Exonération du droit d'apport

La Société bénéficie de l'exonération du droit d'apport sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux du fait que, dès avant les apports des actions USINOR constatés dans le présent acte, la Société détenait déjà plus de soixante-cinq pour cent (65%) des actions d'USINOR, qui est une société remplissant les conditions du prédit article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

#### Frais

Les frais des présentes sont estimés à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Kinsch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2003, vol. 523, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 octobre 2003.

J. Gloden.

(064051.3/213/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

#### **ARCELOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(064054.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

**RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.502.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2000 que R&C HOLDING BV, ayant son siège social à Saturnusstraat 40, NL-2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas, a vendu 125 parts sociales de catégorie A de la société RECKITT BENCKISER, S.à r.l. (anc. NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.), ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Il résulte par conséquent de ce transfert que la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. est l'associé unique de la société RECKITT BENCKISER, S.à r.l. (anc. NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.).

Münsbach, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063506.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PALMAROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 85.500.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PALMAROSA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.500, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 665 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 118.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 150.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.180 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-huit mille euros (118.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR),

par la création et l'émission de mille cent quatre-vingts (1.180) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les mille cent quatre-vingts (1.180) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), enregistré sous le numéro 063963C, le 30 juillet 1993.

Le montant de cent dix-huit mille euros (118.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme PALMAROSA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Giammatteo, A. Da Silva Fernandes, P. Bougard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2003, vol. 524, fol. 68, case 12. – Reçu 1.180 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2003.

J. Seckler.

(062748.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**LAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 71.743.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ANDMAR, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob, représentée par son gérant Monsieur Andrew Bruce, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, 17, rue Laurent Menager,

2) Mademoiselle Louise King, responsable de restaurant, demeurant à Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter:

1) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LAM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob, au capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 71.743, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 915 du 2 décembre 1999.

2) Qu'ils ont convenu de dissoudre la société avec effet à ce jour.

3) Que la liquidation a eu lieu aux droits des parties.

4) Que les comparants reconnaissent avoir procédé entre eux au partage des biens et valeurs dépendant de ladite société et qu'ils se donnent réciproquement toute décharge.

5) Que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bruce, L. King, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

P. Frieders.

(063632.3/212/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**AVENA GDL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.  
R. C. Luxembourg B 69.488.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVENA GDL S.A., ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.488), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 504 du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 667 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Guillet, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Fuchs, assistante de direction, demeurant professionnellement à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de 27.993,- EUR pour le porter de 31.000,- EUR à 58.993,- EUR, par la création, l'émission et la souscription de 903 actions nouvelles, par incorporation au capital de bénéfices reportés.
- 2.- Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (27.993,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (58.993,- EUR), par l'émission de neuf cent trois (903) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les neuf cent trois (903) actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, et entièrement libérées par incorporation au capital de bénéfices reportés à concurrence de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (27.993,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-treize euros (58.993,- EUR), représenté par mille neuf cent trois (1.903) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate qu'à la suite de l'augmentation de capital, la répartition des mille neuf cent trois (1.903) actions de la société est la suivante:

1.- La société ROBIN MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Belize City, (Etat de Belize), sept cent vingt-trois actions; . . . . .	723
2.- Monsieur Dominique Guillet, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix, cinq cent soixante et onze actions; . . . . .	571
3.- Madame Lidia Guillet, sans profession, demeurant à F-95810 Epiais-Rhus, 6, route de Grisy, (France), trois cent quarante-trois actions; . . . . .	343
4.- Mademoiselle Irène Guillet, retraitée, demeurant à F-95200 Pontoise, 14, rue de la Coutellerie, (France), quatre-vingt-quinze actions; . . . . .	95
5.- Monsieur Marc Allègre, formateur-agent de saisie, demeurant à F-93260 Les Lilas, 46, rue de Paris, (France), cent soixante et onze actions; . . . . .	171
Total: mille neuf cent trois actions, . . . . .	1.903

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Guillet, C. Dostert, A. Fuchs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2003, vol. 524, fol. 68, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2003.

J. Seckler.

(062749.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.,  
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital, («société d'investissement à capital fixe»), LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 81.952), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C Number 443 of the 14th of June 2001,

and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 30th of October 2001, published in the Mémorial C number 587 of the 16th of April 2002,

- on the 29th of March 2002, published in the Mémorial C number 1082 of the 16th of July 2002,

- on the 1st of July 2002, published in the Mémorial C number 1417 of the 1st of October 2002.

The meeting is presided by Miss Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED on the 4th of September 2003 in its capacity as Manager of the Company.

The chairman appoints as secretary Mrs Evelyn Maher, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Cécile Jager, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Modification of the Articles of Incorporation:

It is proposed that the date of the annual general meeting be changed from the first Wednesday in March at 11.00 a.m. to the second Wednesday in April at 11.a.m. with effect from the year 2004.

In consequence, it is proposed that paragraph 1 of Article 14 of the Company's Articles of Incorporation be modified to read as follows:

«**Art. 14. Time and Venue of meetings.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in April at 11.00 a.m.»

B) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies



of the represented shareholders and the members of the board of the meeting will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

C) The proxies of the represented shareholders and the proxy of the Manager appointing the Chairman of the meeting designated ne varietur by the attending shareholders will also remain annexed to this deed.

D) This general extraordinary meeting has been convened by convening notices issued on the 4th of September 2003 and since 5.759.601,466 shares out of a total of 5.761.908,256 shares are present or represented, this meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting takes the following resolution with the approval of all shareholders and the Manager:

*Resolution*

The meeting decides to change the date of the annual general meeting from the 1st Wednesday in March at 11.00 a.m. to the 2nd Wednesday in April at 11.00 a.m., with effect from the year 2004, and to amend subsequently the 1st paragraph of Article 14 of the Company's Articles of Association as follows:

«**Art. 14. Time and Venue of meetings (1st paragraph).** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in April at 11.00 a.m.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.952), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C 443 du 14 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 587 du 16 avril 2002,

- en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C 1082 du 16 juillet 2002,

- en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002, publié au Mémorial C 1417 du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED le 4 septembre 2003 en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Evelyn Maher, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile Jager avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification des statuts de la Société:

Il est proposé aux actionnaires de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de mars à 11.00 heures au deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures avec effet à partir de l'année 2004.

Par conséquent, il est proposé de modifier le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Date et Lieu des assemblées.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.»

B) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

C) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés et la procuration du Gérant nommant le président de l'assemblée après avoir été paraphées ne varietur par les actionnaires présents.

D) Dès lors que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis de convocation émis le 4 septembre 2003 et que 5.759.601,466 actions du capital total représenté par 5.761.908,256 actions sont présentes ou représentées, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante avec l'approbation de tous les actionnaires et le Gérant:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mars à 11.00 heures au 2<sup>ème</sup> mercredi du mois d'avril à 11.00 heures, avec effet à partir de l'année 2004, et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Date et Lieu des assemblées. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, C. Jager, S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2003, vol. 524, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 octobre 2003.

J. Seckler.

(062750.2/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

---

**GREMIR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 14.109.

Les statuts coordonnés au 10 octobre 2003, enregistrés à Luxembourg le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signatures.

(063504.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**CITY RADIO PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 78.736.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(063590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**CITY RADIO PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 78.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(063591.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 78.513.

## EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2000 que R&C HOLDING BV, ayant son siège social à Saturnusstraat 40, NL-2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas, a vendu 125 parts sociales de catégorie A de la société WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Il résulte par conséquent de ce transfert que la société RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. est l'associé unique de la société WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

Münsbach, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063508.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

**MICAZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 29.396.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063575.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**HWS LUXEMBOURG LLC, Société à responsabilité limitée.**

**Subscribed capital: USD 25,000.-.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 96.089.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, at L-2320 Luxembourg, 69A, Boulevard de la Pétrusse (the «Shareholder»), in the process of registration at the Luxembourg Trade Register.

Here represented by Ms. Corine Frérot, lawyer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

By virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, as secretary of the deed.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. is the only Shareholder of the limited liability company, HWS LUXEMBOURG LLC, with registered office at CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA 19801, which has been legally incorporated by a Certificate of Formation dated 18 June 2003 filed with the State of Delaware on 18 June 2003.

The appearing party, acting through its proxyholder, has also requested the undersigned notary to state that:

I. The invitation to the present meeting with the notary has been given to the sole Shareholder of the Company

II. The following documents were submitted to the meeting:

- (a) a certified copy of the current Limited Liability Company Agreement (the «Bylaws») of the Company;
- (b) a certified copy of the Certificate of Formation of the Company;
- (c) a copy of the minutes of the meeting of the board of managers of the Company dated 25 June 2003;
- (d) a copy of an interim balance sheet of the Company established on 25 June 2003;
- (e) a statement of value of the Company executed by the managers of the Company on 25 June 2003; and
- (g) a certified copy of the Share Certificate delivered to the Shareholder by the Company.

All the abovementioned documents initialled ne varietur by the proxyholder of the represented Shareholder, and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. The agenda of the resolutions to be passed is worded as follows:

Approval of the transfer of the registered seat and place of effective management of the Company from Delaware, USA, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for the purpose of the transfer and continuation of the Company in Luxembourg, as effective 30 June 2003, whilst retaining its US incorporated status;

1. Approval of the Luxembourg law form of the Company as a «société à responsabilité limitée» for the purpose of the continuation of the legal personality of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;

2. Adoption of the new Bylaws of the Company, as there are various requirements under Luxembourg law that are not currently envisaged under existing Bylaws;

3. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company;

4. Resignation of Mr Rob Parker, Mr Michael Kennedy and Mr Sebastien Besson from their mandate as managers of the Company as from the date of the present extraordinary general meeting of shareholders;

5. Appointment of Mr Michael McDonald, Mr Jacquot Schwertzer and Mr Alberto Martin as new managers of the Company as from the date of the present extraordinary general meeting of shareholders, with effectiveness upon resignation of the aforesaid managers in point 5 above and duration of their mandates;

6. Approval and ratification of all the decisions taken by the managers in the Delaware and of all the resolutions of the board of managers held in Delaware;

7. Miscellaneous.

After approval of the above statements, the Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to transfer the registered seat and the place of effective management of the Company from Delaware, USA, to the Grand Duchy of Luxembourg, Luxembourg, as effective 30 June 2003.

The transfer of the seat of the Company is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Delaware and Luxembourg corporate law point of view.

The Company will remain incorporated in the State of Delaware, USA, whereas its registered seat and place of effective management are located in Luxembourg.

*Second resolution*

The Shareholder resolves that the Company adopts the Luxembourg form of a «société à responsabilité limitée» to be continued in the Grand Duchy of Luxembourg and to acquire a Luxembourg nationality.

*Third resolution*

The Shareholder resolves that the Bylaws of the Company be and hereby are amended in accordance with the above resolutions in order to make them comply with those of a Luxembourg «société à responsabilité limitée» as set out below:

*Preamble*

WHEREAS the Company was formed as a Delaware limited liability company on 18 June 2003, pursuant to a Limited Liability Agreement (the «Agreement») dated 18 June 2003,

WHEREAS the Agreement was adopted and entered into by the undersigned as a shareholder of the Company (individually a «Shareholder» together with all additional Shareholders admitted to the Company pursuant to the Agreement or the present Bylaws, the «Shareholders»),

WHEREAS the Company's registered office and place of effective management have been transferred to Luxembourg pursuant to resolutions of the extraordinary general meeting of the Shareholder dated 30 June 2003, although the Company will remain incorporated in the State of Delaware, USA,

WHEREAS the terms and conditions of the Agreement have been amended pursuant to the abovementioned resolutions of the extraordinary general meeting of the Shareholder dated 30 June 2003,

WHEREAS, whilst the transfer of the Company is achieved without interruption of its legal personality, so that the Company remains at all times the same entity, the Shareholder desires to organise and operate the Company in accordance with the terms and subject to the conditions set forth in the present Bylaws, which shall replace in their entirety all the provisions of the Agreement, as from the date hereof,

NOW THEREFORE, intending to be legally bound, the Shareholder hereby commits to and agrees to be bound by the following:

**Art. 1. Form**

The Company is a limited liability company («société à responsabilité limitée»), governed by the present Bylaws and by the Luxembourg company law dated 10 August 1915 as amended (the «Law»). Whenever it is necessary or appropriate to amend or restate the present Bylaws, the sole Shareholder or Shareholders (pursuant to a resolution of the general meeting of the Shareholders), as the case may be, may timely amend the said Bylaws pursuant to the Law.

**Art. 2. Shareholders**

The Company initially has one Shareholder that owns all of the Shares (as defined in Article 9) in the Company. However, the Company may at any time have several Shareholders, notably as a result of a transfer of Shares or through the issue of new Shares.

**Art. 3. Purpose**

The object and purpose of the Company is the holding of investments/participations in national and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

Without prejudice to the general nature of the object and purpose of the Company, the Company may also carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and any other activity permitted under the Law.

**Art. 4. Name**

The Company will exist under the name HWS LUXEMBOURG LLC.

**Art. 5. Registered office**

The registered office of the Company is located in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholder(s) deliberating in the manner provided for by the Law.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 6. Duration**

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 7. Subsidiaries and Branches**

The Company may establish subsidiaries and branches and participate in other business ventures where it deems useful, including without limitation a Delaware General Partnership.

**Art. 8. Capital Accounts & Withdrawal of Capital**

1. The Company shall establish and maintain a separate capital account for each Shareholder. Each capital account shall separately account for Capital Contributions and Capital Distributions with respect to each Shareholder and shall be adjusted to reflect any repurchase or cancellation of Shares. A «Capital Contribution» shall mean any contribution by a Shareholder to the capital of the Company and a «Capital Distribution» shall mean any distribution in reduction of the amounts recorded in the capital account of a Shareholder. Each capital account shall be adjusted at the time of any Capital Contributions, Capital Distribution, or purchase or cancellation of Shares. In the case of a transfer of Shares pursuant to Article 15, Transfer of Shares, an amount equal to the balance shown on the capital account of the transferor at the date of transfer attributable to the transferred shares shall be transferred to the capital account of the transferee. Initial capital contributions made in exchange for the issue of share capital shall be set forth on Exhibit A.

2. A Shareholder shall not be entitled to withdraw any part of its Capital Contributions to, or to receive any Capital Distributions from, the Company except in the case of:

- a. Capital Distributions that have been approved by a resolution of the sole Shareholder or by the Shareholders at a general meeting of the Shareholders, as the case may be;
- b. a repurchase, cancellation or reduction in value or number of Shares pursuant to the terms of Article 13, Repurchase or Cancellation of Shares; or
- c. a dissolution or liquidation of the Company pursuant to the terms of Article 29, Dissolution, Liquidation.

**Art. 9. Share Capital**

The limited liability company interests in the Company shall be regarded as «Shares». Such Shares shall reflect and represent the entire interest of a Shareholder in the Company. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-), represented by five hundred (500) issued Shares, each with a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-). All Shares have been issued simultaneously upon formation of the Company.

In consideration for the issuance of Shares, a capital contribution has been made. The initial sole Shareholder of the Company has made an initial capital contribution to the Company as set forth in Article 31, Subscription and Payment, in exchange for an issuance of Shares. These Shares have been issued simultaneously upon formation of the Company.

Each Share shall be evidenced by a certificate, although multiple Shares may also be represented by a single certificate. A form of certificate to evidence the Shares is attached as Exhibit B. Share certificates shall be signed by all three Managers. Any Share certificate may be signed by a Manager either in person or by facsimile.

The Managers may issue a new certificate of Shares in place of any certificate previously issued by it that is alleged to have been lost, stolen or destroyed. The Company may require the owner of the lost, stolen or destroyed certificate, or its legal representative, to give the Company a bond sufficient to indemnify it against any claim that may be made against it on account of the alleged loss, theft or destruction of any such certificate or the issuance of a new certificate.

**Art. 10. Amendment of the Share Capital**

The share capital may at any time be increased or decreased in number of Shares and value, or otherwise amended including without limitation the creation of a new class of Shares, by a resolution of the sole Shareholder or pursuant to a resolution signed by the Shareholders of the Company, as the case may be.

The par value of the share capital may also be reduced at any time. Such reduction shall be carried out by a resolution of the sole Shareholder or pursuant to a resolution signed by the Shareholders of the Company, as the case may be.

Any amendments to the share capital shall require a corresponding adjustment to the capital accounts.

**Art. 11. Rights and Duties Attached to the Shares**

Each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of profits and assets on a winding up, dissolution or liquidation of the Company and to one vote at the general meetings of the Shareholders.

If the Company has a single Shareholder, the single Shareholder shall exercise all powers, which are granted by the Law and the present Bylaws to all the Shareholders.

The creditors or successors of the sole Shareholder or of any of the Shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by a court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole Shareholder or resolutions adopted in the general meeting of the Shareholders or Managers, as the case may be.

**Art. 12. Indivisibility of Shares**

Each Share is indivisible. In the case where a Share is owned by more than one person, the Company shall have the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until the co-owners of such Share are represented toward the Company by common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 13. Repurchase or Cancellation of Shares**

The Company shall have power to repurchase or cancel its own Shares, against cash or non-cash consideration.

The repurchase or cancellation shall be carried out by a resolution of the sole Shareholder or of the Shareholders adopted at an extraordinary general meeting of the Shareholders, as the case may be.

If the repurchase or cancellation price is in excess of the par value of the Shares to be repurchased or cancelled, as the case may be, the repurchase or cancellation may only take place if the Company has sufficient distributable sums to pay the excess price. The amount paid by the Company to a Shareholder for the repurchase or cancellation of a Share, shall in all cases be considered a return of capital and not an allocation or distribution of profit.

Any repurchased Shares, as well as any own Shares that the Company would have received, shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company.

Any Shares to be cancelled by the Company may be immediately cancelled while still in the ownership of a Shareholder, without any prior transfer of ownership to the Company. Such immediate cancellation shall be as determined in the resolution of the sole Shareholder or of the Shareholders adopted at the extraordinary general meeting of the Shareholders, as the case may be.

Any repurchase or cancellation of share capital shall require a corresponding adjustment to the capital accounts.

**Art. 14. Preferential Subscription Right**

Each Shareholder shall have a preferential subscription right in the case of an increase in the Share capital of the Company, subject to the terms and conditions stipulated in this Article 14.

If the Board of Managers decides to submit to the sole Shareholder or a general meeting of the Shareholders a proposition to increase the Share capital of the Company, then the Board of Managers shall offer to the sole Shareholder or all of the Shareholders of the Company, as the case may be, an opportunity to subscribe to the new Shares in proportion to its or their shareholding in the Company. Such proposition shall be made via a written notice to be sent to the sole Shareholder or all the Shareholders, either by post, by fax or by any other means of written communication with acknowledgement of receipt, which details in particular the amount of the contemplated capital increase, the number of Shares offered for subscription to such Shareholder, the par value of the Shares, the proposed subscription price, and the period of time given to the Shareholders to decide whether or not they will subscribe to the new Shares (the «Notice of Rights Offer of Shares»).

The Notice of Rights Offer of Shares may also detail whether the Shares are to be paid for in cash or by a contribution in kind, i.e. by a contribution of certain specific assets or net assets as the case may be.

The sole Shareholder or Shareholders shall decide whether or not it or they will subscribe to the new Shares within the time limit given in the Notice of Rights Offer of Shares, by sending to the Company its or their response by written notice, either by post, by fax or by any other means of written communication with acknowledgement of receipt. If the sole Shareholder or Shareholders decide to subscribe, they shall not be allowed to subscribe in part, but must subscribe to all the Shares offered to it or them.

If a Shareholder fails to inform the Company of its decision within the time limit stated in the Notice of Rights Offer of Shares, the Board of Managers may deem such Shareholder as having unconditionally waived its preferential subscription right.

If a subscription of Shares is to be made by a contribution in kind, the Board of Managers shall describe the contribution in the Notice of Rights Offer of Shares. The Board of Managers may limit the contribution in kind to only those assets (or net assets as the case may be) specifically described in the Notice of Rights Offer of Shares. The Board of Managers shall be entitled at any time to refuse any offer made by a Shareholder to contribute either other assets or cash when a request for a contribution in kind is limited in the foregoing manner.

Where part of the Shares offered in the Notice of Rights Offer of Shares are not subscribed, these Shares will be offered by the Board of Managers for subscription to all the Shareholders who have previously accepted the offer of subscription in proportion to their respective shareholdings. The offer shall be made by sending such Shareholders a written notice, either by post, by fax or by any other means of written communication with acknowledgement of receipt, which details the additional number of Shares offered for subscription to the Shareholder (the «Second Round Notice»). Upon receipt of the Second Round Notice, the Shareholders shall express their decision within five (5) working days, by sending a written notice, either by post, by fax or by any other means of written communication with acknowledgement of receipt, otherwise they shall be considered as having waived their right to subscribe for Shares offered in the Second Round Notice. A Shareholder must subscribe for all the Shares offered to it in the Second Round Notice.

If all the Shares offered in the Second Round Notice are not subscribed, then the number of Shares to be subscribed and the proposed authorised Share capital increase will be reduced accordingly.

Upon receipt by the Board of Managers of the decisions of all the Shareholders to subscribe to all the new Shares offered for subscription, or, in the case of a Second Round Notice, upon expiry of the applicable notice period, the Board of Managers shall convene an extraordinary general meeting of the Shareholders to decide on and execute the authorised capital increase.

It is hereby expressly understood and agreed that notwithstanding the provisions of this Article 14, the sole Shareholder or the Shareholders may at any time by a unanimous resolution decide to waive its or their preferential subscription rights, either generally or specifically, and retrospectively or prospectively, and decide not to follow the above procedure of share capital increase.

#### **Art. 15. Transfer of Shares**

1. Transfer of Shares when the Company is composed of a single Shareholder: The single Shareholder may transfer its Shares freely.

2. Transfer of Shares when the Company is composed of several Shareholders:

(a) The Shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

(b) The Shares may be transferred by any Shareholder to non-Shareholders only with the authorisation of a resolution adopted in a general meeting of the Shareholders, with approval by Shareholders holding at least three-quarters of the issued and outstanding Shares.

#### **Art. 16. Formalities**

The transfer of Shares must be evidenced in writing. The transfer is not binding upon the Company and upon third parties until duly notified to the Company or accepted by the Company.

#### **Art. 17. Additional Shareholders**

Additional Shareholders may be admitted to the Company upon receiving the written consent of the sole Shareholder or the written consent of Shareholders holding at least three quarters of the issued and outstanding Shares, as the case may be. The admission of additional Shareholders shall require either the transfer of Shares in accordance with the provisions of Article 15 above, or the issuance of Shares to the additional Shareholder, with such Shares reflecting and representing the additional Shareholder's rights, duties, powers and obligations.

#### **Art. 18. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any or the Shareholders shall not put the Company into liquidation or otherwise act to dissolve the Company.

#### **Art. 19. Management**

Except as otherwise provided by the Law or the present Bylaws, the Shareholders shall take no part in the management of the Company. Instead, the Company shall be managed and administered by at least three managers (each, a «Manager») who shall act as a board of managers (the «Board of Managers»). The Managers need not be Shareholders of the Company.

Each Manager shall be appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by a resolution adopted at a general meeting of the Shareholders, as the case may be. While appointing the Managers, the sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders shall set their number (but in no event less than three), the duration of their tenure, and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole Shareholder or the Shareholders pursuant to a resolution adopted at a general meeting, as the case may be, may decide to remove a Manager, with or without cause at any time. Additionally, each Manager may resign at any time. The sole Shareholder or the Shareholders shall decide upon the compensation of each Manager and other relevant terms and conditions of such Manager's employment with the Company.

#### **Art. 20. Powers of the Managers**

The Board of Managers shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object and purposes of the Company, and is not expressly reserved by the Law or the present Bylaws to the sole Shareholder or to the general meeting of the Shareholders.

The Company shall be bound only by the joint signature of at least three Managers. However, the Managers may, subject to applicable law, sign any document, act or paper by counter-party, i.e. each Manager may append his signature on a different original of the same document.

The Board of Managers may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several employees or agents who need not be Shareholders or Managers of the Company.

The Board of Managers may notably appoint such agent(s) to act as its representative at any shareholder (or similar) meeting of any subsidiary of the Company, to attend any such meeting, and to vote and to take any and all decisions on the agenda of the meeting, on behalf of the Company, and to pass and sign all acts, papers, minutes and generally to do all the necessary with this regard.

The Board of Managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its employees and agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the employment or agency.

#### **Art. 21. Meetings of Managers**

The decisions of the Managers shall be taken by meetings of the Board of Managers to be held in such place as they may determine in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Managers shall meet when a meeting is called by one Manager. Any notice of a meeting of the Board of Managers shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given by word of mouth, in writing, or by fax, cable, telegram or telex to each Manager. The notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex to each Manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing a person to act as proxy for such Manager in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means. Any person acting as proxy shall not be required to be a Manager.

Any and all Managers present in person in the Grand Duchy of Luxembourg may participate in a meeting of the Board of Managers by telephone, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Any and all Managers, notwithstanding their location in or outside the Grand Duchy of Luxembourg, may participate in a meeting of the Board of Managers by videoconference. Such participation in a meeting, either by phone, videoconference or other telecommunication means, is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Managers.

A meeting of Managers, which takes place by way of videoconference, telephone conference or other communications equipment will be treated as taking place where most of the participants are. The meeting is also deemed to take place in the Grand Duchy of Luxembourg in the event that there would be no largest group of Managers at the same place (in the case of an even number of Managers).

All deliberations of the Board of Managers shall be recorded in minutes, which have to be signed by all the Managers present or represented.

In the case of a Board of Managers meeting held by phone, videoconference, or other communications equipment, the board minutes duly signed and approved by all Managers present or represented shall have the same effect as minutes of resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. In this case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing in a single document, transmitted by circular way by ordinary mail, fax, and by electronic mail for scanned document, or formulated in writing in several separate documents having the same content signed and sent by each Manager present or represented.

Except as otherwise required by the Law or the present Bylaws, decisions of the Board of Managers must be taken by unanimity of the votes cast of the Managers present or represented.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Bylaws to the sole Shareholder or general meeting of Shareholders (as the case be) fall within the scope of competence of the Board of Managers. For avoidance of any doubts, it is expressly stipulated that all decisions relating to any transfers of the Company's assets, even when these assets represent all of the Company's assets, shall be taken by resolution of the Board of Managers.

#### **Art. 22. Liability of the Shareholders and Managers**

No Shareholder shall be personally liable for any obligations, liabilities, debts or losses of the Company, whether arising in tort, contract or otherwise, except as otherwise required by the Law.

No Manager shall commit himself or herself, by reason of his or her functions, to any personal obligation in relation to the commitments regularly taken by him or her on behalf of the Company. A Manager shall only be liable for the performance of his or her duties.

#### **Art. 23. Right to Indemnification**

Subject to the limitations and conditions provided in this Article 23 and by Luxembourg law, each person («Indemnified Person»):

(a) who was or is made a party or is threatened to be made a party to or is involved in any threatened, pending or completed action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative, arbitrative or investigative («Proceeding»), or any appeal in such a Proceeding or any inquiry or investigation that could lead to such a Proceeding;

(b) by reason of the fact that he, she or it was or is a Shareholder, Manager or an officer, employee or agent of the Company, or he, she or it was or is the legal representative of a Shareholder or Manager of the Company;

shall be indemnified by the Company against judgments, penalties (including excise and similar taxes and punitive damages), fines, settlements and reasonable costs and expenses (including, without limitation, reasonable attorneys' fees) actually incurred by such Indemnified Person in connection with such Proceeding if such Indemnified Person acted in good faith and in a manner he, she or it reasonably believed to be in, or not opposed to, the best interests of the Company and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe his, her or its conduct was unlawful.

The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Indemnified Person did not act in good faith and in a manner which he, she or it reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company or, with respect to any criminal action or proceeding, that the Indemnified Person had reasonable cause to believe that his, her or its conduct was unlawful.

Indemnification under this Article shall continue as to a person who has ceased to serve in the capacity which initially entitled such person to indemnity hereunder. The rights granted pursuant to this Article shall be deemed contract rights, and no amendment, modification or repeal of this Article shall have the effect of limiting or denying any such rights with respect to actions taken or Proceedings arising prior to any such amendment, modification or repeal.

#### **Art. 24. General Meeting of the Shareholders**

1. When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of the Shareholders.



2. If the Company is composed of several Shareholders, the decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five Shareholders, the decisions may also be taken by a consent in writing on the text of the resolutions to be adopted.

3. No decision shall be validly taken unless it is approved by Shareholders representing together more than half of the issued and outstanding Shares of the Company.

#### **Art. 25. Decisions**

The decisions of the sole Shareholder or of the general meeting of the Shareholders shall be documented in writing, recorded in a register and kept by the Managers at the registered office of the Company. The votes of the Shareholders and any proxies shall be attached to the minutes.

Except in case of contracts concluded in the ordinary course of business, contracts concluded between the sole Shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

#### **Art. 26. Accounting period**

The accounting period of the Company shall begin on September 1 and end on August 31. However, the first accounting period of the Company has started on the day of formation of the Company in Delaware, on 18 June 2003, to end on July 21, 2003, and the subsequent financial year shall start on July 22, 2003 and end on August 31, 2003.

#### **Art. 27. Balance Sheet**

Each year on the last day of the financial year, the accounts shall be closed and the Managers shall: draw up an inventory of assets and liabilities; and, prepare a balance sheet and profit and loss account. The foregoing shall be in accordance with the Law and generally accepted accounting principles.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company.

The balance sheet along with the profit and loss account will be submitted to the annual general meeting of Shareholders.

#### **Art. 28. Allocation and Distributions of Profits**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overheads, depreciation and provisions and other costs for each financial year, shall be the net profit for that financial year.

Five percent of the net profit shall be deducted and allocated to a legal reserve account; this allocation shall not be required when the reserve equals ten percent of the total Share capital of the Company.

The remaining profit shall be distributed, further to a recommendation of the Managers, by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the Shareholders, as the case may be, with such distributions being in accordance with the entitlement reflected and represented by any Shares.

#### **Art. 29. Dissolution, Liquidation**

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of any Shareholder will not cause the dissolution of the Company.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators (who need not be Shareholders or Managers) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of the Shareholders (as the case may be), who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Upon liquidation, the assets of the Company shall be allocated and distributed to the Shareholders in proportion to their ownership of Shares in the Company.

The Company may be dissolved upon a decision of the sole Shareholder or Shareholders (pursuant to a resolution of the general meeting of the Shareholders), as the case may be.

#### **Art. 30. Matters Not Provided**

All matters not provided for in the present Bylaws shall be determined in accordance with applicable laws.

#### **Art. 31. Subscription and Payment**

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., the initial sole Shareholder of the Company, contributed twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to the Company upon the signing of the Agreement on incorporation in Delaware as an initial capital contribution. In exchange for this initial capital contribution, the Company issued five hundred (500) Shares of USD 50.- each to the initial sole Shareholder. The Shares were issued to HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. simultaneously upon the formation of the Company.

All of the Shares issued to the initial sole Shareholder have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the initial sole Shareholder upon execution of the Agreement, and no changes to such subscription have occurred since the said execution, so that the sole Shareholder owns all of the five hundred (500) Shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) in the Company at the date hereof.

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) has been from the date of formation of the Company on 18 June 2003, at the disposal of the Company.

#### **Art. 32. Property**

All property owned by the Company, including assets and undistributed profits, shall be held in the name of the Company or in nominee name.

#### **Art. 33. Governing Law**

The present Bylaws shall be governed by, and construed in accordance with, the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, without regard to the conflicts of laws principles thereof.

**Art. 34. Amendments**

The present Bylaws may not be amended, modified, or waived (either prospectively or retrospectively) except with the written agreement of the sole Shareholder or with the written agreement of Shareholders holding at least seventy-five per cent of the issued and outstanding Shares, as the case may be.

**Art. 35. Miscellaneous**

If any provision of this Agreement or the application of such provision to any person or circumstance shall be invalid, illegal or unenforceable to any extent, the remainder of these Bylaws and the application of the remainder of these Bylaws shall not be affected and shall be enforceable to the fullest extent permitted by law.

Each and all of the covenants, terms, provisions and agreements contained within these Bylaws shall be binding upon and inure to the benefit of the Shareholders and their respective successors and assigns.

*Exhibit A**Capital Accounts*

Member Name	Initial Capital Contribution	Shares Issued (par value USD 50.- each)
HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. . . . .	25,000.- USD	500

*Exhibit B**Form of Share Certificate*

HWS LUXEMBOURG LLC  
Société à responsabilité limitée  
Limited liability company  
Share Capital: USD 25,000.00  
69A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg  
R.C. Luxembourg B 96.089  
(the «Company»)

## Share Certificate

We,

Mr. [...],

Mr. [...],

Mr. [...],

Acting as managers of the Company,

Hereby certify that HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 69A boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in process of registration, is the full owner of [500 (five hundred)] issued and fully paid-in shares, with a value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, of the Company («the Shares») such as attributed on June 18, 2003, in accordance with article 9 of the Bylaws of the Company, such as amended on 30 June 2003.

The assignment of all or part of the Shares shall only be performed in accordance with the conditions and formalities prescribed under articles 189 and 190 of the Law of August 10, 1915.

In no event shall this document be interpreted as a title of property, nor be endorsed or transferred in any manner whatsoever. It shall have no value for negotiation, pledge or escrow purposes.

Done in Luxembourg, on \_\_\_\_\_, 2003

\_\_\_\_\_  
Mr. [...]

Manager

HWS LUXEMBOURG LLC

\_\_\_\_\_  
Mr. [...]

Manager

HWS LUXEMBOURG LLC

\_\_\_\_\_  
Mr. [...]

Manager

HWS LUXEMBOURG LLC

*Fourth Resolution*

The Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from an interim balance sheet established on 25 June 2003.

The consistency of the assets and liabilities have been described and confirmed in a statement of value prepared by the managers of the Company dated 25 June 2003.

A copy of the interim balance sheet, signed ne varietur by the proxy holder of the represented Shareholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The Shareholder approves the interim balance sheet and the valuation of the Company presented by the managers.

The Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Shareholder confirms the paid up issued share capital of the Company set up at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of fifty (50) each.

The Shareholder declares that he owns all the shares of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholder takes note of the resignation of Mr Rob Parker, Mr Michael Kennedy and Mr Sebastien Besson from their mandate of manager of the Company with effect as of today.

*Sixth resolution*

The Shareholder approves the appointment of:

a) Michael McDonald, Chartered Accountant, residing at, 162 Route de Luxembourg, L-4973 Dippach, Luxembourg;  
 b) Jacquot Schwertzer, Company Director, residing at 51 Rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig, Luxembourg;  
 c) Alberto Martin, Regional Tax Director, residing at Principe de Vergara 136, 28002 Madrid, Spain  
 as new managers of the Company in place of the resigning managers with effect as from today and for an undetermined duration.

In accordance with article 20 of the Bylaws of the Company, the Company is bound by the joint signature of at least three managers. However, the Managers may, subject to applicable law, sign any document, act or paper by counterparty, i.e. each Manager may append his signature on a different original of the same document.

*Seventh resolution*

The Shareholder approves and ratifies all actions and decisions taken by the managers in Delaware as well as all resolutions taken by the board of managers held in the Delaware on 18 June 2003 and on 25 June 2003.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euros.

For the needs of the calculation of the capital duty to be paid by the Company on the basis of its conversion into a Luxembourg company, the value of the Company is set at USD 25,000.- (twenty-five United States Dollars).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at [... pm].

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le trente juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

HWS LUXEMBOURG, S.à.r.l, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, à L-2320 Luxembourg, 69A, Boulevard de la Pétrusse (l'«Associé»), en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Représentée par Mademoiselle Corine Frérot, juriste, domiciliée au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de constater que HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. est l'unique Associé de la société à responsabilité limitée, HWS LUXEMBOURG LLC, ayant son siège social à CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware, USA 19801, ayant été légalement constituée par un Certificat de Formation en date du 18 juin 2003 déposé auprès des autorités de l'Etat du Delaware le 18 juin 2003.

Le comparant, agissant ès-dites qualités, a également requis le notaire instrumentant d'établir que:

I. La convocation à la présente assemblée en présence du notaire a été dûment signifiée à l'Associé unique de la Société

II. Les documents ci-après ont été soumis à l'assemblée:

(a) une copie certifiée de la convention de société à responsabilité limitée (Limited Liability Company Agreement) (les «Statuts») de la Société;

(b) une copie certifiée du Certificat de Formation de la Société;

(c) une copie du procès-verbal du conseil des gérants de la Société en date du 25 juin 2003;

(d) une copie du bilan intérimaire de la Société tel qu'établi le 25 juin 2003;

(e) une déclaration de la valeur de la Société signée par les gérants de la Société le 25 juin 2003; et

(g) une copie certifiée du Certificat de Part Sociale délivré à l'Associé par la Société.

Tous les documents ci-avant mentionnés initialisés ne varietur par le mandataire de l'Associé représenté, et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être enregistrés auprès des autorités compétentes.

III. L'ordre du jour des résolutions à adopter est le suivant:

Approbation du transfert du siège social et du lieu de gestion effective de la Société depuis le Delaware, USA, au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 30 juin 2003, afin que la Société soit transférée et poursuive ses activités au Luxembourg, tout en conservant son statut de société constituée aux Etats-Unis d'Amérique;

1. Approbation de la forme juridique de la Société telle que soumise au droit luxembourgeois en tant que «société à responsabilité limitée» dans le but de la continuation de la personnalité morale de la Société au Grand-Duché du Luxembourg et adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

2. Adoption des nouveaux Statuts de la Société, afin de se conformer aux diverses exigences de la loi luxembourgeoise et qui ne sont pas actuellement prévues dans les Statuts;

3. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et du capital social libéré de la Société;

4. Démission de Messieurs Rob Parker, Michael Kennedy et Sebastien Besson de leur mandat de gérant de la Société à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés;

5. Nomination de Messieurs Michael McDonald, Jacquot Schwertzer et Alberto Martin en tant que nouveaux gérants de la Société à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés, prenant effet à la date de démission des gérants ci-avant mentionnés dans la cinquième résolution, et décision quant à la durée de leur mandat;

6. Approbation et ratification de toutes les décisions prises par les gérants au Delaware et de toutes les décisions du conseil de gérance tenu au Delaware;

7. Divers.

Après approbation des points ci-dessus, l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de transférer le siège social et le lieu de gestion effective de la Société du Delaware, USA, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 30 juin 2003.

Le transfert du siège de la Société est réalisé sans qu'il y ait discontinuité de la personnalité morale de la Société en vertu du droit des sociétés du Delaware et du Luxembourg.

La Société restera enregistrée dans l'Etat du Delaware, USA, alors que son siège social et son lieu de gestion effective seront localisés au Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de l'adoption par la Société de la forme luxembourgeoise d'une «société à responsabilité limitée» afin de permettre la poursuite des activités de la Société dans le Grand-Duché de Luxembourg et l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de la modification des Statuts de la Société suite aux résolutions prises ci-avant et afin de les mettre en conformité avec les dispositions du droit luxembourgeois régissant les «sociétés à responsabilité limitée», et de leur donner en conséquence la teneur suivante:

#### *Préambule*

CONSIDERANT que la Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise aux lois de l'Etat du Delaware, le 18 juin 2003, en vertu d'une convention de responsabilité limitée (Limited Liability Agreement) (la «Convention») en date du 18 juin 2003,

CONSIDERANT que la Convention a été adoptée et signée par le soussigné en tant qu'associé de la Société (individuellement l'«Associé», ensemble avec tous les associés additionnels admis dans la Société en vertu de la Convention ou des présents Statuts, les «Associés»),

CONSIDERANT que le siège social de la Société ainsi que son lieu de gestion effective ont été transférés au Luxembourg en vertu des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé en date du 30 juin 2003, bien que la Société demeure constituée dans l'Etat du Delaware, USA,

CONSIDERANT que les stipulations de la Convention ont été modifiées en vertu des résolutions ci-dessus mentionnées prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé en date du 30 juin 2003,

CONSIDERANT que, alors que le transfert de la Société est réalisé sans discontinuité de la personnalité morale, de telle manière que la Société demeure en tous temps une seule et même entité, l'Associé désire que la Société soit organisée et régie en application des stipulations des présents Statuts, qui remplaceront dans leur intégralité toutes les dispositions de la Convention, à partir de la date des présentes,

EN CONSEQUENCE, ayant l'intention d'être lié juridiquement, l'Associé s'engage et accepte ce qui suit:

#### **Art. 1. Forme**

La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents Statuts et par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»). Lorsqu'il s'avère nécessaire ou approprié de modifier ou reformuler les présents Statuts, l'unique Associé ou les Associés (en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des Associés), le cas échéant, peut(vent) amender à tout moment lesdits Statuts, en conformité avec la Loi.

#### **Art. 2. Associés**

La Société est composée initialement d'un Associé qui détient l'ensemble des Parts Sociales (telles que définies à l'Article 9) de la Société. Cependant, la Société peut à n'importe quel moment avoir plusieurs Associés, notamment à la suite d'un transfert de Parts Sociales ou d'une émission de nouvelles Parts Sociales.

**Art. 3. Objet**

L'objet et le but de la Société sont la détention d'investissements/participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Sans préjudice de la nature générale de l'objet de la Société, la Société peut également entreprendre toute activité industrielle, commerciale, financière, personnelle ou transaction immobilière qui se révèle utile à l'accomplissement et au développement de son objet, ainsi que toute autre activité permise par la Loi.

**Art. 4. Nom**

La Société existera sous le nom HWS LUXEMBOURG LLC.

**Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou l'affaiblissement de la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures de transfert du siège social seront faites et portées à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 6. Durée**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 7. Filiales et Succursale**

La Société peut établir des filiales et des succursales, et participer à d'autres entreprises commerciales là où elle le juge utile, incluant sans limitation la participation à une société en nom collectif soumise aux lois de l'Etat du Delaware («Delaware General Partnership»).

**Art. 8. Compte capital et Retrait**

1. La Société constituera et maintiendra un compte capital séparé pour chaque Associé. Chaque compte capital sera comptabilisé séparément pour les Apports en Capital et les Distributions de Capital eu égard à chaque Associé et sera ajusté de manière à refléter tout rachat ou annulation de Parts Sociales. Un «Apport en Capital» signifie tout apport au capital de la Société réalisé par un Associé et une «Distribution de Capital» signifie toute distribution en réduction des montants tel qu'enregistrée dans le compte capital d'un Associé. Chaque compte capital sera ajusté au moment où seront réalisés les Apports en Capital, Distributions de Capital, ou achat ou annulation de Parts Sociales. En cas de transfert de Parts Sociales en vertu de l'Article 15, Transfert de Parts Sociales, un montant égal au solde présenté sur le compte capital du cédant à la date de transfert des Parts Sociales, solde résultant des parts transférées, sera transféré vers le compte capital du cessionnaire. Les apports initiaux en capital réalisés en échange de l'émission des parts sont présentés en Annexe A.

2. Aucun Associé n'est habilité à retirer une partie de ses Apports en Capital au profit de la Société, ou à recevoir des Distributions de Capital de la Société sauf au cas:

- a) Où les Distributions de Capital ont été approuvées par résolution de l'Associé unique ou des Associés réunis en assemblée générale, le cas échéant;
- b) de rachat, annulation ou réduction en valeur ou en nombre des Parts Sociales en vertu de l'Article 13, Rachat ou Annulation des Parts Sociales; ou
- c) de dissolution ou liquidation de la Société en application des termes de l'Article 29, Dissolution - Liquidation.

**Art. 9. Capital social**

Les participations constituant le capital social de la Société sont désignées comme des «Parts Sociales». De telles Parts Sociales reflètent et représentent l'entière participation d'un Associé dans la Société. Le capital social de la Société est fixé à vingt cinq mille Dollars américains (USD 25.000,-), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales émises, d'une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,-) chacune. Toutes les Parts Sociales ont été émises simultanément lors de la formation de la Société.

En échange de l'émission des Parts Sociales, un apport en capital a été réalisé. L'Associé unique initial de la Société a effectué un apport initial en capital à la Société tel qu'établi à l'Article 31, Souscription et Paiement, en échange d'une émission de Parts Sociales. Ces Parts Sociales ont été émises simultanément le jour de la constitution de la Société.

Chaque Part Sociale sera représentée par un certificat, bien que plusieurs Parts Sociales puissent être représentées par un certificat unique. Un modèle de certificat prouvant l'existence des Parts Sociales est joint en Annexe B. Les Parts Sociales devront être signées par trois Gérants. Chaque certificat de Parts Sociales peut être signé par un Gérant que ce soit en personne ou par fax.

Les Gérants peuvent émettre un nouveau certificat de Parts Sociales au lieu et place de tout certificat préalablement émis qui aurait été perdu, volé ou détruit. La Société peut requérir du propriétaire du certificat perdu, volé ou détruit, ou de son représentant légal, de lui fournir une caution suffisante visant à l'indemniser au cas où une plainte serait logée à son encontre du fait de la perte, du vol ou de la destruction du certificat ou de l'émission du nouveau certificat.

**Art. 10. Modifications du capital social**

Le capital social peut à tout moment être augmenté ou réduit en nombre de Parts Sociales et en valeur de Parts Sociales, ou autrement modifié, incluant sans limitation, la création de nouvelles classes de Parts Sociales, en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou d'une résolution signée par les Associés de la Société, le cas échéant.

La valeur nominale du capital social peut également être réduite à tout moment. Une telle réduction sera réalisée par une résolution de l'Associé unique ou par une résolution signée des Associés de la Société, le cas échéant.

Toute modification du capital social entraînera un ajustement correspondant des comptes capital.

#### **Art. 11. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales**

Chaque Part Sociale classée pari passu avec toute autre Part Sociale et donnera droit à son détenteur à des droits égaux lors de toute distribution de profits et d'actifs en cas de liquidation judiciaire, dissolution ou liquidation de la Société et à une voix aux assemblées générales des Associés.

Si la Société est composée d'un Associé unique, cet unique Associé exercera tous les pouvoirs tels qu'ils sont attribués par la Loi et les présents Statuts à tous les Associés.

Les créanciers ou successeurs de l'Associé unique ou de n'importe lequel des Associés ne peuvent à aucun moment, pour quelque raison que ce soit, demander que des sceaux soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire des actifs soit ordonné par une court; ils doivent, pour exercer leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'Associé unique ou aux résolutions adoptées en assemblée générale des Associés ou des Gérants, selon le cas.

#### **Art. 12. Indivisibilité des Parts Sociales**

Chaque Part Sociale est indivisible. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce que les copropriétaires de cette Part Sociale soient représentés à l'égard de la Société par une procuration spéciale commune, que ce soit pour nommer l'un d'entre eux ou non.

#### **Art. 13. Rachat ou annulation de Parts Sociales**

La Société pourra racheter ou annuler ses propres Parts Sociales, en contrepartie d'un apport en numéraire ou d'un apport d'une autre nature.

Le rachat ou l'annulation devra être autorisé par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des Associés, selon le cas.

Si le prix de rachat ou d'annulation excède la valeur nominale des Parts Sociales rachetées ou annulées, selon le cas, le rachat ou l'annulation ne pourra seulement avoir lieu que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes permettant de payer le surplus du prix. Le montant versé par la Société à un Associé pour le rachat ou l'annulation d'une Part Sociale, sera dans tous les cas considéré comme un retour en capital et non comme une allocation ou une distribution de profit.

Toute Part Sociale rachetée, de même que toute Part Sociale de la Société que celle-ci Société pourrait recevoir, devra être immédiatement annulée dès qu'elle sera reçue et détenue en propriété par la Société.

Toute Part Sociale devant être annulée par la Société pourra être immédiatement annulée alors qu'elle est toujours détenue par un Associé, sans qu'il y ait eu de transfert préalable de propriété au profit de la Société. Une telle annulation immédiate sera décidée par une résolution de l'Associé unique ou une résolution des Associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des Associés, selon le cas.

Tout rachat ou annulation du capital social entraînera un ajustement correspondant des comptes capital.

#### **Art. 14. Droit préférentiel de souscription**

Chaque associé dispose d'un droit préférentiel de souscription dans le cadre des augmentations du capital social de la Société sous réserve de l'application des dispositions du présent Article 14.

Lorsque le conseil de gérance décide de soumettre à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés une proposition d'augmentation du capital social de la Société, le conseil de gérance doit offrir à l'Associé unique ou à tous les Associés de la Société, selon le cas, la possibilité de souscrire de nouvelles Parts Sociales en proportion de sa/leur participation dans la Société. Cette proposition doit être notifiée par écrit à l'Associé ou à tous les Associés, soit par voie postale, fax ou tout autre moyen de communication avec accusé de réception, et décrira avec précision le montant de l'augmentation de capital envisagée, le nombre de Parts Sociales que l'associé concerné peut souscrire, la valeur nominale desdites Parts Sociales, le prix d'achat proposé et, le délai imparti aux Associés pour décider de souscrire lesdites Parts Sociales ou non (la «Proposition de Souscription des Parts Sociales»)

La Proposition de Souscription des Parts Sociales peut également préciser si les Parts Sociales devront être payées par des apports en numéraire ou en nature i.e. par un apport d'actifs / de biens, selon le cas.

L'Associé unique ou les Associés devra(ont) notifier sa/leur décision de souscrire ou de ne pas souscrire les nouvelles Parts Sociales dans le délai fixé par la Proposition de Souscription des Parts Sociales, en envoyant à la Société sa/leur réponse écrite, soit par voie postale, fax ou tout autre moyen de communication avec accusé de réception. Dans l'hypothèse où l'Associé unique ou les Associés décide(nt) de souscrire, il(s) ne pourra(ont) pas opter pour une souscription partielle mais devra(ont) souscrire l'ensemble des Parts Sociales qui lui/leur sont offertes.

En l'absence de réponse dans le délai imparti, le conseil de gérance pourra considérer que l'associé concerné a renoncé, de manière inconditionnelle, à son droit préférentiel de souscription.

Lorsque la souscription des Parts Sociales se fait par un apport en nature, le conseil de gérance doit décrire cet apport dans la Proposition de Souscription des Parts Sociales de telle sorte que la possibilité pour les associés d'effectuer un apport en nature sera limitée aux biens tels que décrits dans la Proposition de Souscription des Parts Sociales. Lorsque l'offre de souscription est conditionnée par l'apport en nature des biens spécifiquement décrits dans la Proposition de Souscription des Parts Sociales, le conseil de gérance est en droit de refuser toute autre offre faite par un associé de souscrire les parts sociales par d'autres apports qu'ils soient constitués d'autres biens ou de numéraire.

Lorsqu'une partie des Parts Sociales offertes à la souscription n'est pas souscrite, le conseil de gérance proposera aux Associés ayant déjà fait usage de leur droit préférentiel de souscription de souscrire ces Parts Sociales en proportion de leur participation respective, en leur envoyant une proposition écrite soit par voie postale, fax ou tout autre moyen

de communication avec accusé de réception, laquelle détaillera le nombre additionnel des Parts Sociales offertes à l'Associé à la souscription (la «Seconde Proposition»). Les Associés devront transmettre leur réponse dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de ladite proposition, en envoyant leur réponse écrite soit par voie postale, fax ou tout autre moyen de communication avec accusé de réception, à défaut de quoi ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription. Dans l'hypothèse où ils décident de souscrire, ils ne pourront pas opter pour une souscription partielle mais devront souscrire l'ensemble des Parts Sociales qui leur sont offertes.

Si, suite à la Seconde Proposition, toutes les Parts Sociales ne sont pas souscrites, le nombre de Parts Sociales à souscrire et l'augmentation de capital social proposée seront réduits en conséquence.

Lorsque le conseil de gérance de la Société a reçu les décisions de tous les associés de souscrire toutes les Parts Sociales offertes à la souscription ou, en cas de Seconde Proposition, suite à l'expiration du délai des 5 jours ouvrés ci-dessus, le conseil de gérance convoquera une assemblée générale extraordinaire des Associés en vue de décider et réaliser l'augmentation du capital social.

Il est expressément accepté que, nonobstant les dispositions du présent Article 14, l'Associé unique ou les Associés peut(vent), à tout moment, par une résolution prise à l'unanimité, décider de renoncer à son/leur droit préférentiel de souscription et de ne pas suivre la procédure d'augmentation du capital social décrite ci-dessus.

#### **Art. 15. Transfert de Parts Sociales**

3. Transfert de Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un Associé unique: l'Associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales.

4. Transfert de Parts Sociales quand la Société est composée de plusieurs Associés:

(a) Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés.

(b) Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à des non-associés qu'avec l'autorisation donnée lors d'une assemblée générale des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

#### **Art. 16. Formalités**

Le transfert des Parts Sociales doit être prouvé par écrit. Le transfert ne devient opposable à la Société et aux tiers que lorsqu'il est dûment notifié à la Société ou accepté par la Société.

#### **Art. 17. Associés Nouveaux**

Des Associés Nouveaux peuvent être admis dans la Société sur réception du consentement écrit de l'Associé unique ou du consentement écrit des Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales émises, selon le cas. L'admission des Associés Nouveaux s'effectuera soit par le transfert de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-avant, soit par l'émission de Parts Sociales aux Associés Nouveaux, tous les droits, devoirs, pouvoirs et obligations afférant aux Associés Nouveaux étant reflétés et représentés par la détention desdites Parts Sociales.

#### **Art. 18. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé**

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou toute autre procédure similaire pouvant affecter l'Associé unique ou n'importe lequel des Associés n'entraînera pas la liquidation ou toute procédure pouvant mener à la dissolution de la Société.

#### **Art. 19. Gérance**

Sauf en cas de dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, les Associés ne prendront pas part à la gestion de la Société. La Société sera gérée par au moins trois gérants (individuellement le «Gérant») qui agiront dans le cadre d'un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants peuvent ne pas être Associés de la Société.

Chaque Gérant sera nommé pour une durée limitée ou illimitée sur décision de l'Associé unique ou des Associés prise en assemblée générale, selon le cas. Lors de la nomination des Gérants, l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés devra déterminer leur nombre (mais en aucun cas, ce nombre ne devra être inférieur à trois), la durée de leur fonction, et, le cas échéant, l'étendue de leurs pouvoirs et de leurs compétences.

Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sur décision de l'Associé unique ou des Associés réunis en assemblée générale. En outre, chaque Gérant a la possibilité de démissionner à tout moment. L'Associé unique ou les Associés détermineront la rémunération de chaque Gérant ainsi que ses conditions d'emploi au sein de la Société.

#### **Art. 20. Pouvoirs des Gérants**

Le Conseil de Gérance disposera des pouvoirs les plus larges pour réaliser tout acte d'administration, de gestion ou de mise à disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou la taille de l'opération, à condition que cela rejoigne l'objet de la Société et que cette compétence n'échut pas expressément de par la Loi ou les Statuts à l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de trois gérants. Ceux-ci peuvent toutefois, sous réserve de la loi applicable, signer tout document, acte ou papier par contresigne, i.e. chaque gérant peut apposer sa signature sur un document original différent identique à ceux signés par les autres gérants.

Le conseil de gérance peut de temps en temps subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quels(s) peut(vent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le Conseil de Gérance peut notamment nommer un/de tel(s) agent(s) pour agir comme son représentant à toute réunion de l'assemblée des actionnaires de toute filiale de la Société, pour être présent à une telle réunion, et pour voter et prendre chacune des décisions et toutes les décisions figurant à l'ordre du jour de la réunion, pour le compte de la Société, et pour passer et signer tous actes, papiers, procès-verbaux et généralement pour faire tout le nécessaire à cet égard.

Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs, tâches et rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée ainsi que toute autre condition de leur mandat.

#### **Art. 21. Conseil de Gérance**

Les décisions des Gérants sont prises lors des réunions du conseil de gérance qui se tiendront en tout lieu ainsi qu'il sera déterminé par les Gérants au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un seul gérant. Toute convocation devra préciser l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature de l'objet sous discussion.

Les convocations pourront être faites par voie orale, par écrit ou bien par fax, câble, télégramme ou télex à chaque Gérant. La convocation peut être levée par voie de consentement écrit ou bien par fax, câble, télégramme ou télex à chaque Gérant. La réunion sera réputée dûment tenue sans convocation dans le cas où tous les Gérants sont présents ou représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié une autre personne, gérant ou non, pour le représenter. Cette autre personne peut ne pas être Associée.

Chaque Gérant et tous les Gérants qui est/sont physiquement présent(s) au Grand-Duché de Luxembourg, peut/peuvent participer à un Conseil de Gérance par téléphone ou tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Chaque Gérant et tous les Gérants peut/peuvent, nonobstant sa/leur présence ou non au Grand-Duché de Luxembourg, participer à un Conseil de Gérance par vidéoconférence. Une telle participation, que ce soit par téléphone, vidéoconférence ou autre moyen de télécommunication, est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des Gérants.

Un Conseil de Gérance qui a lieu par téléphone, vidéoconférence ou tout autre équipement de communication est considéré comme ayant lieu à l'endroit où se trouve la majorité des participants. Le Conseil de Gérance est également considéré comme ayant lieu à Luxembourg dans l'hypothèse où il n'y aurait pas une majorité de Gérants à un même endroit (dans le cas d'un nombre pair de Gérants).

Toutes les délibérations du Conseil de Gérance devront faire l'objet d'un procès-verbal, qui devra être signé par tous les Gérants présents ou représentés.

Dans le cas d'un Conseil de Gérance tenu par téléphone, vidéoconférence ou tout autre équipement de communication, le procès-verbal dûment signé et approuvé par tous les Gérants présents ou représentés produit le même effet que le procès-verbal de résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire par courrier ordinaire, télécopie, et par courrier électronique pour des documents scannés, ou formulées par écrit par plusieurs documents séparés ayant le même contenu signées et envoyées par chaque Gérant présent ou représenté.

Sauf si autrement précisé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à l'unanimité des votes des Gérants présents ou représentés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés ou à l'Associé unique (le cas échéant), seront de la compétence du Conseil de Gérance. Si besoin est, il est expressément stipulé que toutes les résolutions prises en relation avec les transferts des biens de la Société, même dans le cas où ces biens représentent l'intégralité des biens de la Société, seront prises par décision du Conseil de Gérance.

#### **Art. 22. Responsabilité des Associés et des Gérants**

Aucun Associé ne sera tenu personnellement responsable de tout(e) obligation, passif, dette ou perte de la Société, que ce soit de manière délictuelle, contractuelle ou autre, sous réserve des dispositions de la Loi.

Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 23. Droit à indemnisation**

Sous réserve des limitations et conditions énoncées dans le présent l'Article 23 et des dispositions de la loi luxembourgeoise, toute personne («Personne Indemnisée»):

(a) qui a été ou est partie ou risque d'être partie ou est impliquée dans toute action, poursuite ou procédure, qu'elle soit civile, pénale, administrative, arbitrale ou procédure d'enquête imminente, pendante ou achevée («Procédure»), ou à l'appel d'une Procédure, ou dans toute enquête susceptible de déclencher une Procédure;

(b) en raison du fait qu'il ou elle a été ou est un(e) Associé(e), Gérant(e) ou cadre, employé(e) ou agent de la Société, ou il ou elle a été ou est le représentant juridique d'un Associé ou d'un Gérant de la Société;

sera indemnisé(e) par la Société lorsque des jugements, pénalités (incluant tout impôt indirect et autre taxe similaire ainsi que des dommages punitifs), amendes, transactions et coûts et dépenses raisonnables (incluant, mais sans se limiter aux, les honoraires d'avocats) lui auront réellement occasionné des dépenses et que par ailleurs, dans le cadre de l'une des Procédures mentionnées ci-avant, elle a agi de bonne foi et d'une manière qu'elle a raisonnablement cru être dans les, ou du moins, n'a pas été à l'encontre des, meilleurs intérêts de la Société et qu'enfin, s'agissant d'une action pénale ou d'un acte de procédure, elle n'a pas de raison de croire qu'elle s'est comportée de manière frauduleuse.

Tout jugement, ordonnance, transaction, condamnation, ou plaidoirie de nolo contendere ou son équivalent, mettant fin à toute action, poursuite ou procédure impliquant la Personne Indemnisée ne saurait créer une présomption à son égard selon laquelle celle-ci aurait agi de mauvaise foi et à l'encontre des meilleurs intérêts de la Société ou, en tout cas, s'y serait opposée, ou encore, s'agissant d'une action pénale ou d'un acte de procédure, qu'elle aurait agi frauduleusement.

L'indemnisation prévue en vertu de cet Article s'appliquera à toute personne qui a cessé d'agir pour la Société en sa qualité d'Associé(e), Gérant(e), cadre, employé(e) ou agent de la Société, ou représentant juridique d'un Associé ou d'un Gérant de la Société et qui donne droit à indemnisation. Les droits accordés en application de cet Article seront considérés comme des droits contractuels et aucune modification ou annulation dudit Article n'aura pour effet de limiter ou refuser un tel droit lorsque les actions ou Procédures ont été prises préalablement à tel amendement ou annulation.



**Art. 24. Assemblée Générale des Associés**

4. Lorsque la Société est composée d'un Associé unique, celui-ci exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés par la Loi.

5. Si la Société est composée de plusieurs Associés, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou s'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions seront prises par accord écrit sur le texte des résolutions devant être adoptées.

6. Aucune décision ne sera valablement prise que si elle est approuvée par les Associés représentant plus de la moitié des Parts Sociales émises.

**Art. 25. Décisions**

Les décisions de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés seront établies par écrit et consignées dans un registre qui sera conservé par les Gérants au siège social de la Société. Les votes des Associés et des mandataires resteront attachées au procès-verbal des résolutions.

A l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'Associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

**Art. 26. Exercice social**

L'exercice social de la Société commence le premier septembre et finit le trente et un août. Exceptionnellement, la première année sociale a commencé le jour de la constitution de la Société dans l'Etat du Delaware le 18 juin 2003, pour se terminer le vingt et un juillet 2003. L'exercice social suivant commencera le vingt-deux juillet 2003 et se terminera le trente et un août 2003.

**Art. 27. Bilan**

Chaque année, lors du dernier jour de l'exercice social, les comptes seront clôturés et les Gérants devront: dresser un inventaire des actifs et passifs; et préparer un bilan et un compte de profits et pertes. Le tout devra être en conformité avec la Loi et les principes comptables généralement admis.

Tout Associé ou son mandataire pourra prendre communication au siège de la Société des comptes annuels.

Le bilan ainsi que le compte de profits et pertes seront soumis à l'assemblée générale annuelle des Associés.

**Art. 28. Allocation et Distributions des Profits**

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions et autres coûts pour chaque année financière, constitue le bénéfice net pour cette année financière.

Cinq pour cent des bénéfices nets seront déduits et affectés au compte de réserve légale; cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net sera distribué, suite à une recommandation du Conseil de Gérance, par décision de l'Associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés, le cas échéant, de telles distributions étant conformes aux droits reflétés et représentés par les Parts Sociales.

**Art. 29. Dissolution, Liquidation**

L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire de tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et à tout moment, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent ne pas être des Associés ou des Gérants), nommés par l'Associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des Associés (le cas échéant) qui déterminera ses/leurs pouvoirs et émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

La Société sera dissoute sur décision de l'Associé unique ou des Associés (suite à une résolution de l'assemblée générale des Associés), le cas échéant.

**Art. 30. Dispositions non prévues**

Les dispositions qui n'ont pas été prévues dans les présents Statuts sont régies par les dispositions de la loi applicable en la matière.

**Art. 31. Souscription et paiement**

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., l'Associé unique initial de la Société, a apporté vingt-cinq mille Dollars américains (USD 25.000,-) à la Société en apport initial de capital lors de la signature de la Convention, le jour de la constitution de la Société au Delaware. En échange de cet apport initial en capital, la Société a émis à l'Associé unique initial cinq cents (500) Parts Sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,-) chacune. Les Parts Sociales ont été émises à HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. simultanément le jour de la constitution de la Société.

Toutes les Parts Sociales émises à l'Associé unique initial ont été entièrement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé unique lors de la signature de la Convention et aucune modification dans la souscription n'est intervenue depuis ladite signature, de telle manière que l'Associé unique est propriétaire de toutes les cinq cents (500) Parts Sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,-) à la date des présentes.

Le montant de vingt-cinq mille Dollars américains (USD 25.000,-) est, depuis la date de formation de la Société le 18 juin 2003, à la disposition de la Société.

**Art. 32. Propriété**

Toute propriété de la Société, incluant les actifs et les profits non distribués, est détenue en son nom propre ou tout autre nom désigné.

**Art. 33. Loi applicable**

Les présents Statuts sont soumis aux et interprétés selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, sans égard aux principes de conflits de lois pouvant s'appliquer.

**Art. 34. Amendements**

Les présents Statuts ne peuvent pas être amendés, modifiés, et il ne peut pas y être renoncé (ni pour le futur ni de manière rétroactive), sauf avec le consentement écrit de l'Associé unique ou des Associés détenant au moins soixante-quinze pour cent des Parts Sociales émises, selon le cas.

**Art. 35. Divers**

Dans le cas où une quelconque disposition de la Convention ou son application à l'égard de toute personne ou dans toute circonstance s'avère invalide, illégale ou inopposable d'une quelconque manière, le reste des Statuts et l'application des autres dispositions ne sera pas affectée et demeurera opposable dans leur plein effet en de la loi.

Toute annexe, terme, disposition et accord contenu dans ces Statuts obligera les Associés, leurs ayants droits et successeurs.

*Annexe A**Comptes capital*

Nom de l'associé	Apport en capital initial Parts Sociales émises (valeur nominale de USD 50,- chacune)	500
HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. . . . . .	25.000,- USD	500

*Annexe B**Modèle de Certificat de Part Sociale*

HWS LUXEMBOURG LLC  
Société à responsabilité limitée  
Capital social: USD 25.000,00  
69A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg  
R.C. Luxembourg B 96.089  
(la «Société»)

## Certificat de part sociale

Nous,

M. [...],

M. [...],

M. [...],

En notre capacité de gérant de la Société,

Certifions par les présentes que HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 69A boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en cours d'immatriculation, est le propriétaire de [500 (cinq cents)] parts sociales émises et entièrement libérées, d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars américains) chacune, de la Société (les «Parts Sociales»), telles que souscrites le 18 juin 2003, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Société, tels que modifiés le 30 Juin 2003.

Le transfert de tout ou partie des Parts Sociales ne peut être opéré que conformément aux conditions et règles de formalité prescrites par les articles 189 et 190 de la Loi du 10 août 1915.

En aucun cas ce document ne peut être interprété comme un titre de propriété ni être endossé ou transféré de quelque manière que ce soit. Il ne peut être utilisé dans des buts de négociation, de gage ou de séquestre.

Fait à Luxembourg, le \_\_\_\_\_ 2003

Mr. [...]

Gérant

HWS LUXEMBOURG LLC

Mr. [...]

Gérant

HWS LUXEMBOURG LLC

Mr. [...]

Gérant

HWS LUXEMBOURG LLC

*Quatrième résolution*

L'Associé prend note que la description et la consistance des actifs et passifs de la Société résulte du bilan intérimaire tel qu'établi le 25 juin 2003.

La consistance des actifs et passifs a été décrite et confirmée dans une déclaration de valeur préparée par les gérants de la Société en date du 25 juin 2003.

Une copie du bilan intérimaire, signé ne varietur par le mandataire de l'Associé représenté et du notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Associé approuve le bilan intérimaire et l'évaluation de la Société présentée par les gérants.

L'Associé déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent dans leur entièreté la propriété de la Société, qui continue de posséder tous les actifs et reste obligée pour tous les passifs et envers les engagements.

L'Associé confirme que le capital social libéré de la Société est établi à vingt cinq mille US dollars (USD 25.000,-) et qu'il est représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chaque.

L'Associé déclare qu'il possède toutes les parts sociales de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé prend note de la démission de Messieurs Rob Parker, Michael Kennedy et Sebastien Besson de leur fonction de gérant de la Société prenant effet à la date de la présente assemblée.

*Sixième résolution*

L'Associé approuve la nomination de:

- a) Michael McDonald, comptable agréée, domicilié au 162 Route de Luxembourg, L- 4973 Dippach, Luxembourg;
- b) Jacquot Schwertzer, administrateur de société, domicilié au 51 Rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig, Luxembourg;
- c) Alberto Martin, Regional Tax Director, résidant at Principe de Vergara 136, 28002 Madrid, Spain

En tant que nouveaux gérants de la Société au lieu et place des gérants démissionnaires avec effet à compter d'aujourd'hui et pour une durée indéterminée.

En conformité avec l'article 20 des Statuts de la Société, la Société est liée par la signature conjointe d'au moins trois gérants. Cependant, les Gérants peuvent, sous réserve de la loi applicable, signer tout document, acte ou papier par contresaignement, i.e. chaque Gérant peut apposer sa signature sur un document original différent identique à ceux signés par les autres Gérants.

*Septième résolution*

L'Associé approuve et ratifie toutes les actions et décisions prises par les gérants dans le Delaware ainsi que toutes les résolutions prises par le conseil de gérance qui se sont tenus au Delaware les 18 et 25 juin 2003.

*Frais*

Les coûts, dépenses, honoraires et charges, dans quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société ou qui lui seront facturés en relation avec le présent acte, ont été estimés à deux mille euros.

Pour les besoins du calcul du droit d'apport devant être versé par la Société en raison de sa conversion en société luxembourgeoise, la valeur de la Société est établie à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne souhaitant poursuivre l'assemblée, l'assemblée est close.

En foi de quoi, nous, notaire instrumentant, avons apposé notre sceau et notre signature à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, C. Frérot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 55, case 10. – Reçu 218,78 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

J. Elvinger.

(064210.3/211/1013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

**MITTLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 90.649.

In the year two thousand three, on September the nineteenth.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MITTLUX HOLDING S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at Luxembourg, R. C. Luxembourg section B number 90.649, incorporated by deed established on the 6th December 2002, published in the Mémorial C number 154 on February the 13th 2003.

The meeting is presided by Mister Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Chateau, private employee, residing in Thionville (France).

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the nine million one hundred and nine thousand three hundred and ninety-eight (9,109,398) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 19,918,200.- (nineteen million nine hundred and eighteen thousand two hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 18,218,796.- (eighteen million two hundred and eighteen thousand seven hundred ninety-six Euro) to EUR 38,136,996.- (thirty-eight million one hundred and thirty-six thousand nine hundred and ninety-six Euros) by the issue of 9,959,100 (nine millions nine hundred fifty-nine thousand one hundred) new shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each to be paid by contribution in kind.

2.- Creation of three different categories of shares, named Class A, B and C shares, with same voting rights.

3.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 19,918,200.- (nineteen million nine hundred and eighteen thousand two hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 18,218,796.- (eighteen million two hundred eighteen thousand seven hundred ninety-six Euro) to EUR 38,136,996.- (thirty-eight million one hundred and thirty-six thousand nine hundred and ninety-six Euros) by the issue of 9,959,100 (nine million nine hundred fifty-nine thousand one hundred) new shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

*Third resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the new shares:

BRIGHT GLOBAL S.A., with registered office in Tortola, British Virgin Islands.

*Intervention - Subscription - Payment*

The appearing persons declares and acknowledges that the new shares have been fully paid up by a contribution in kind of shares, as follows:

- 10.059,697 (ten million fifty-nine thousand six hundred ninety-seven) shares, issued by HELUX HOLDING S.A., a company enacted under the Law of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, representing 52.20% of its current corporate share capital.

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;

- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;

*Auditor's report*

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by a ALLIANCE REVISION, S.à r.l. with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Bishen Jacmohone, and its report concludes as follows:

*Conclusion*

«On the basis of our review described above, we do not have any remarks to state on the valuation of the shares to be contributed and which corresponds at least to the number and value of the new shares issued.»

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

It has to be noticed that, by deed enacted by the undersigned notary on September the 17th, 2003, the capital of MITTLUX HOLDING S.A. has been increased by a contribution in kind consisting in more than 65% of the outstanding shares of HELUX HOLDING S.A. have been.

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Luxembourg), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case. «The unpaid tax amount is due if the buyer company doesn't keep, during a period five years from the date at which the exempted tax operation has been carried out, all the shares of the other company - and at least seventy-five per cent of the share capital of that company - that it owns following that operation, including the shares acquired before and owned at the moment of said operation.

The exemption tax benefit will however be kept if, during this period of five year, the shares are transferred in the frame of an operation exempted of tax by virtue of the hereabove provision or of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union (article 4-1 of the law of 29th of December 1971).»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about fifteen thousand Euros.

*Fourth resolution*

The meeting decides to divide the corporate capital in three, and to create three different categories of shares, named Class A, B and C shares with the same rights.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 38,136,996.- (thirty-eight million one hundred and thirty-six thousand nine hundred and ninety-six Euros) represented by 19,068,498 (nineteen million sixty-eight thousand four hundred and ninety-eight) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each, divided into: 6,356,166 (six million three hundred fifty-six thousand and one hundred and sixty-six) Class A shares, 6,356,166 (six million three hun-

dred fifty-six thousand and one hundred and sixty-six) Class B shares, 6,356,166 (six million three hundred fifty-six thousand and one hundred and sixty-six) Class C shares, each carrying one voting right in the general assembly.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MITTLUX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 90.649, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C du 13 février 2003 numéro 154.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Chateau, employée privée, demeurant à Thionville (France).

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les neuf millions cent neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (9.109.398) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 19.918.200,- (dix-neuf millions neuf cent dix-huit mille deux cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 18.218.796,- (dix-huit millions deux cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize Euros) à EUR 38.136.996,- (trente-huit millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros) par l'émission de 9.959.100 (neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) à souscrire et libérer au moyen d'un apport en nature.

2.- Création de trois différentes catégories d'actions, actions de Classe A, B et C, ayant les mêmes droits de vote.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 19.918.200,- (dix-neuf millions neuf cent dix-huit mille deux cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 18.218.796,- (dix-huit millions deux cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize Euros) à EUR 38.136.996,- (trente-huit millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros) par l'émission de 9.959.100 (neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des 9.959.100 (neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille cent) actions nouvelles, la société BRIGHT GLOBAL S.A., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions, comme il suit:

- 10.059.697 (dix millions cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept) actions émises par HELUX HOLDING S.A., ayant son siège à Luxembourg, représentant 52,20% de son capital social actuel.

Il résulte de la procuration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

#### *Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant ALLIANCE REVISION, S.à r.l., représenté par Monsieur Bishen Jacmohone, qui conclut comme suit:

*Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports retenus et qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Il est précisé que par acte du notaire soussigné en date du 17 septembre 2003, plus de 65% des parts sociales de HELUX HOLDING S.A ont été apportées à MITTLUX HOLDING S.A. Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Luxembourg), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

«Le montant du droit non perçu est dû si la société acquéreuse ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société - qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces parts sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quinze mille Euros.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de diviser le capital en trois et de créer trois catégories d'action appelées respectivement actions de type A, B et C, ayant toutes les mêmes droits.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 38.136.996,- (trente-huit millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros), représenté par 19.068.498 (dix-neuf millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, divisées en 6.356.166 (six millions trois cent cinquante-six mille cent soixante-six) actions de catégorie A, 6.356.166 (six millions trois cent cinquante-six mille cent soixante-six) actions de catégorie B, 6.356.166 (six millions trois cent cinquante-six mille cent soixante-six) actions de catégorie C, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

J. Elvinger.

(063685.3/211/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**MITTLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 90.649.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(063686.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**DUVERNEY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.973.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063576.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**FLOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FORMAT LOCATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6974 Niederanven, 10, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 41.444.

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Wagner, artiste-décorateur, né à Luxembourg, le 25 août 1948, demeurant à Luxembourg, 124, rue Albert Unden.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FORMAT LOCATIONS, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 126, rue Albert Unden;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 41.444;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 septembre 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 29217;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 8474;

Lequel prédit comparant a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 500.000,- est converti en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (€ 12,394,68).

En outre l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) sans apports nouveaux et sans création de parts sociales, par des versement en espèces.

Les associés décident également de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de refixer au montant de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) pour chaque part sociale.

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.»

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Marc Wagner, prédit: ..... 100 parts»

*Troisième résolution*

L'associé décide de changer la dénomination de la société en FLOC, S.à r.l.

*Quatrième résolution*

Suite au prédit changement de nom, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de FLOC, S.à r.l.»

*Cinquième résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-6974 Niederanven, 10, Zone Industrielle Bombicht.

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de EUR 620,-

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wagner, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2003, vol. 879, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 octobre 2003.

C. Doerner.

(063637.3/209/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**FLOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6974 Niederanven, 10, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 41.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(063638.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6974 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 28.566.

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Wagner, artiste-décorateur, né à Luxembourg, le 25 août 1948, demeurant à Luxembourg, 124, rue Albert Uden;

2.- son épouse demeurant avec lui Madame Simone Bettendorff, sans état particulier, née à Differdange le 25 février 1956;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et unique associés de la société à responsabilité limitée FORMAT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 124, rue Albert Uden;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 28.566;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 12955;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 1990, publié au Mémorial C de 1991, page 11779;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euro (€ 30.986,69).

En outre, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de quatre mille treize virgule trente et un Euro (€ 4.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euro (€ 30.986,69) à trente-cinq mille Euro (€ 35.000,-) sans apports nouveaux et sans création de parts sociales, par des versement en espèces.

Les associés décident de fixer la valeur nominale de chaque part sociale au montant de cent quarante Euro (€ 140) chacune.

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euro (€ 35.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent quarante Euro (€ 140,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Marc Wagener, prédit: . . . . .	230
- Madame Simone Bettendorff, prédite: . . . . .	20
total: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250

*Troisième et dernière résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de EUR 750,-.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wagner, S. Wagner, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2003, vol. 879, fol. 75, case 2. – Reçu 40,13 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 octobre 2003. C. Doerner.  
(063640.3/209/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6974 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 28.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(063641.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**EUROMECC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.073.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMECC S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 75.073, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 515 du 19 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant de deux cent vingt mille euros (220.000,- €) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- €) à deux cent soixante-dix mille euros (270.000,- €) par la création de vingt-deux mille (22.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

2) Souscription de onze mille (11.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune par FT HOLDING 1 S.A., une société ayant son siège social au 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, grâce à un apport en nature consistant en une partie d'une créance détenue à l'encontre de la société d'un montant de cent dix mille euros (110.000,- €).

3) Souscription de onze mille (11.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune par FT HOLDING 2 S.A., une société ayant son siège social au 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, grâce à un apport en nature consistant en une partie d'une créance détenue à l'encontre de la société d'un montant de cent dix mille euros (110.000,- €).

4) Modification de l'article 5 des statuts dans le but de refléter l'augmentation du capital social souscrit.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- €) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent vingt mille euros (220.000,- €) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- €) à deux cent soixante-dix mille euros (270.000,- €) par la création et l'émission de vingt-deux mille (22.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.

*Souscription et libération*

a) FT HOLDING 1 S.A., une société ayant son siège social au 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Madame Chantal Keereman, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 août 2003,

déclare souscrire onze mille (11.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, détenue à l'encontre de la société d'un montant de cent dix mille euros (110.000,- €);

b) FT HOLDING 2 S.A., une société ayant son siège social au 3rd Floor Geneva Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

représentée par Madame Chantal Keereman, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 août 2003,

déclare souscrire onze mille (11.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, détenue à l'encontre de la société d'un montant de cent dix mille euros (110.000,- €).

Les procurations prémentionnées sont annexées au présent acte.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, les prédicts apports en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, et daté à Luxembourg, le 8 août 2003.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 22.000 actions nouvelles ayant chacune une valeur de 10,- EUR.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix mille euros (270.000,- €) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 3.750,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, Ch. Keereman, St. Owczarek, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, vol. 140S, fol. 76, case 8. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

P. Frieders.

(063650.3/212/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**EUROMECC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

P. Frieders.

(063652.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**HOLDING FINANCIERE JONCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.284.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063577.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**FINANCIERE D'IBIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063578.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**PUR SANG INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.630.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(063762.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**PUR SANG INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.630.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(063763.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**PUR SANG INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.630.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(063761.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**DARTY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProMarkt, S.à r.l., PRO-TV-HIFI-ELEKTRO-MARKT).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 23.351.

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DARTY ALSACE LORRAINE SNC, société en nom collectif, constituée et existant selon les lois de la France, ayant son siège social à RN 57, Lieudit Dépôt de Frescaty, 57160 Moulins les Metz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro B 313 403 22, représentée par Maître Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 septembre 2003,

laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant comme associé unique de la société à responsabilité limitée PRO-TV-HIFI-ELEKTRO-MARKT, en abrégé ProMarkt, S.à r.l., ayant son siège social à 14, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.351, constituée suivant acte notarié du 8 octobre 1985, publié au Mémorial C, numéro 339 du 22 novembre 1985, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 318 du 25 mars 2003.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en DARTY LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société porte la dénomination DARTY LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

P. Frieders.

(063645.3/212/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**DARTY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 23.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

P. Frieders.

(063647.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**REGATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.440.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00928, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour REGATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

C. Speecke

*Administrateur*

(063594.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**ARARE, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 72.577.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01291. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063731.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ARARE, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 72.577.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 septembre 2003 que:

- Monsieur John Seil a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01134. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063733.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**VIRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 96.080.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Beatriz Gonzales Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 13, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: VIRO HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf (31 juillet 1929) sur les sociétés de participations financières, ainsi que par l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, trois cent dix-neuf actions . . . . .	319
2.- Madame Beatriz Garcia, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent soixante-dix euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 3.- Madame Beatriz Garcia, Avocate, avec adresse professionnelle au 13, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Debaty, B. Gonzales Raposo, B. Garcia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2003, vol. 879, fol. 58, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(063910.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**SOCIETE HOLDING FINANCIERE OXALIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.294.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**BLUESKY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.800.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**HELENE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063583.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---



**CITYLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.691.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063584.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**PROMETHEE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063585.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**LAYA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063587.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**SOCIETE FINANCIERE REOLAISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.054.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063588.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**LAYA HOLDING S.A., Société Anonyme .**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.806.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire,  
tenue le 12 septembre 2003 à Luxembourg*

L'assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX S.A. par l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003 au poste de commissaire en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G. démissionnaire.

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063658.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ALASKA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.463.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063589.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 79.370.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(063597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**MAYEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.476.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire,  
tenue le 10 septembre 2003 à Luxembourg*

L'assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX S.A. par l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003 au poste de commissaire en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G. démissionnaire.

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(063668.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**OBERHEIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Capellen, Zoning Hirebusch.  
R. C. Luxembourg B 47.928.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

Suite à la démission de la société FIDUPARTNER AG, 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide de nommer en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

OBERHEIM S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063737.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**SOCIETE FINANCIERE L.DAPT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 17.728.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 9 septembre 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX S.A. par l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003 au poste de commissaire en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G., démissionnaire.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063732.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**SOGEDIM, SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.871.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX S.A. par l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2003 au poste de commissaire en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G., démissionnaire.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063740.3/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**EUROPEENNE DEVELOPPEMENT ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 75.756.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour la société  
FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.  
Signature

(063759.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**EUROPEENNE DEVELOPPEMENT ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 75.756.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour la société  
FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.  
Signature

(063760.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**MINICO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.246.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue le 21 mars 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Nasir Abid, Guy Glesener, Norbert Von Kunitzki, Armand Wagner et Madame Martine Zeutzius en tant qu'administrateurs et la société FIDAC S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(063742.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**LOSANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 70.865.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2002 au siège de la société*

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063957.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**EURAM GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.903.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2003 au siège de la société*

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063958.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**FUNDMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.714.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00962, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour FUNDMAR S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(063604.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**LEXINGTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.506.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 7 avril 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

LEXINGTON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00767. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063744.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ETEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 72.528.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2002 au siège de la société*

Les bilans et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00017. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063952.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ALPHA OMEGA SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.883.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 2003 au siège de la société*

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée aux Gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00022. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(063956.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**MEERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.981.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour MEERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(063614.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**F.B.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.888.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour F.B.N. S.A., Société Anonyme*

C. Speecke

*Administrateur*

(063599.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**BREEF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.204.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour BREEF S.A., Société Anonyme Holding*

C. Speecke

*Administrateur*

(063601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**NORD-ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.864.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2002 au siège de la société*

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

En vertu de l'article 100 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale vote à l'unanimité la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication et Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00032. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063960.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**GRANITE FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.612.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 2003*

Monsieur Diederich Georges, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*GRANITE FIN S.A.*

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02248. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064000.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**MEGRAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.592.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 septembre 2003*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur de Bernardi Alexis et Monsieur Lanners René sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MEGRAF S.A.

F. Innocenti / A. de Bernardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063998.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**MYTILINI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 63.182.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 juillet 2003*

Monsieur Bertolaso Luigino, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur de Bernardi Angelo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Carletto Marco est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MYTILINI S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064001.5/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**VOTRE INTERIEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Leudelange, 41-43, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 82.941.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2002 au siège de la société*

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063955.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**BIMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 50.914.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(063705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.724.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00970, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

H. de Graaf

*Administrateur*

(063607.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.724.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

H. de Graaf

*Administrateur*

(063612.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.724.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

H. de Graaf

*Administrateur*

(063610.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---

**ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.724.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00979, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

*Pour ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

H. de Graaf

*Administrateur*

(063605.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

---